

1. Mot de bienvenue et introduction

Monsieur le maire Réjean Beaulieu ouvre la séance d'information à 19 h 30 le 10 septembre 2018 concernant le règlement numéro 393-18 modifiant le règlement numéro 313-12 - code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Il constate qu'aucun employé municipal n'est présent dans la salle.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault, Sylvain Mallette, Sylvain Roy et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

2. Présentation du projet de règlement

Le règlement numéro 393-18 modifiant le règlement numéro 313-12 - code d'éthique et de déontologie des employés municipaux n'est pas expliqué par monsieur le maire Réjean Beaulieu et monsieur le directeur général Michel Morneau, car il n'y a pas d'employé de présent.

3. Période de questions

Aucune question.

4. Levée de la séance

La séance d'information est levée à 19h59.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier

+++++

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 10 septembre 2018 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Sylvain Mallette, Sylvain Roy, Lucien Thibault et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

18-09-223

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout des points en italique :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - .1 séance ordinaire 13 août 2018
 - .2 séance extraordinaire du 20 août 2018
 - .3 séance extraordinaire du 27 août 2018
 - .4 séance extraordinaire du 6 septembre 2018
 - .5 suivi du dernier conseil
4. Première période de questions du public

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Règlement numéro 393-18 modifiant le règlement numéro 313-12 - code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
6. Mada et politique familiale
 - .1 comité de pilotage
 - .2 ressource administrative
7. Dénonciation pour modification – entente de services – Municipalités de Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier
8. Maire suppléant

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

9. Adoption des dépenses – août 2018
10. Programme de réhabilitation du réseau routier local – accélération des investissements sur le réseau routier local
 - 10.1 Engagement municipal et approbation municipale de la demande
 - 10.2 *Financement des travaux – remplacement du ponceau du chemin de la Rivière des Fèves Nord jonction chemin de la Rivière des Fèves Sud*
11. Paiement de la retenue – Pépinière Jacques Cartier – plan global d'aménagement phase 1 – aménagements paysagers
12. Autorisation – dépassement de postes budgétaires

13. TECQ 2014-2018
 - .1 Mandat de vérification
 - .2 Nouvelle programmation
14. Dons et commandites
 - .1 Rallye – Comité des loisirs
 - .2 Course – Maison des jeunes – L'Entracte

INFORMATIONS AUX CITOYENS

15. Correspondance au conseil
 1. MRC Beauharnois Salaberry
 2. MRC Beauharnois Salaberry
 3. CPTAQ
 4. Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
 16. Rapport des élus
 17. Dépôt des rapports internes
 - .1 Permis et urbanisme - Statistiques des permis et des certificats – mois d'août 2018
 - .2 Activité de la bibliothèque - Rapport
 18. Varia
 - .1 Vitesse sur la route 205, direction sud
 - .2 Vitesse montée Gervais
 19. Deuxième période de questions du public
 20. Levée de l'assemblée
- Règlement pour le prolongement du réseau cyclable
Règlement établissant les règles de régie interne du comité de développement social
Dossier Ferme Stéphane Couture
Invitation au congrès de l'Association québécoise d'urbanisme

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux

3.1 Procès-verbal – séance ordinaire du 13 août 2018

18-09-224

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ

3.2 Séance extraordinaire du 20 août 2018

18-09-225

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ

3.3 Séance extraordinaire du 27 août 2018

18-09-226

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ

3.4 Séance extraordinaire du 6 septembre 2018

18-09-227

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 septembre 2018 avec correction. L' élu ayant proposé le dernier point à l'ordre du jour est monsieur le conseiller Sylvain Roy et non monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault.

ADOPTÉ

3.5 Suivi du dernier conseil

Monsieur le directeur général Michel Morneau fait part aux élus du suivi du dernier conseil.

4. Première période de questions du public

Une citoyenne explique les activités annuelles de la Maison des jeunes l'Entracte et demande aux élus de poursuivre le support financier à l'organisme pour l'année courante.

Un citoyen relate aux élus le problème d'écoulement des eaux au coin de la montée de la Rivière des Fèves jonction rue Beaulieu.

Un citoyen propose que la municipalité voie à ce que soit amélioré le joint de pavage situé sur la montée de la rivière des Fèves suite aux travaux effectués par le fournisseur Pavage Axion inc. à l'été 2018.

Un citoyen demande le statut du dossier d'acquisition de l'église.

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Règlement numéro 393-18 modifiant le règlement numéro 313-12 - code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

ATTENDU QUE l'article 178 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la

Société d'habitation du Québec, projet de loi numéro 155 2018, chapitre 8 sanctionné le 19 avril 2018;

ATTENDU QU' ainsi, cet article est modifié afin d'introduire des interdictions de certains employés municipaux en relation avec les fonctions d'administrateur ou de dirigeants;

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil le 7 août 2018;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 13 août 2018;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé lors de la séance régulière tenue le 13 août 2018;

ATTENDU QU' une séance d'information aux employés a eu lieu le 10 septembre 2018 à 19h30 au centre municipal.

EN CONSÉQUENCE,

18-09-228

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le règlement numéro 393-18 modifiant le règlement numéro 313-12 - code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉ

6. Mada et politique familiale

6.1 Comité de pilotage

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.2 Ressource administrative

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée en 2018 à l'intérieur du processus MADA et politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer une personne à titre de ressource administrative dans le cadre du projet MADA et politique familiale;

EN CONSÉQUENCE,

18-09-229

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De nommer monsieur Michel Morneau directeur général à titre de ressource administrative au projet MADA et politique familiale.

ADOPTÉ

**7. Dénonciation pour modification – entente de services –
Municipalités de Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire retirer de l'entente entre la municipalité de Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier et la section en lien avec le déneigement des chemins et des routes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Martine favorise d'octroyer un contrat directement avec le fournisseur approprié;

EN CONSÉQUENCE,

18-09-230

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De dénoncer pour les fins de modification l'entente de services entre les Municipalités de Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier afin de retirer la partie traitant du déneigement et déglacage des routes et des chemins.

ADOPTÉ

8. Maire suppléant

18-09-231

Il est proposé par monsieur le maire Réjean Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Conformément aux dispositions de l'article 116 du Code municipal du Québec.

Que monsieur le conseiller Lucien Thibault soit désigné maire suppléant en l'absence du maire ou pendant la vacance de sa charge. Cette désignation est valable jusqu'au dernier jour du mois de mars 2019 ou jusqu'à la présentation au Conseil municipal d'une autre résolution nommant un nouveau maire suppléant.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

9. Adoption des dépenses – août 2018

18-09-232

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 14 août 2018 au 10 septembre 2018 inclusivement, totalisant un montant de 122 496.73\$, est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général, au directeur du service de sécurité des incendies et à la responsable de la bibliothèque certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 246-07 et son amendement soit le règlement 386-18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

**10. Programme de réhabilitation du réseau routier local –
accélération des investissements sur le réseau routier local –**

10.1 Engagement municipal et approbation municipale de la demande

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**10.2 Financement des travaux – remplacement du ponceau du chemin
de la Rivière des Fèves Nord jonction chemin de la Rivière des
Fèves Sud**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**11. Paiement de la retenue – Pépinière Jacques Cartier 1984 – plan
global d'aménagement phase 1 – aménagements paysagers**

CONSIDÉRANT QUE l'inspection des aménagements paysagers a été effectuée par les parties prenantes en compagnie de monsieur Normand Guénette architecte paysagiste;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de ce dernier.

EN CONSÉQUENCE,

18-09-233

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De libérer la retenu de 5 180.35\$ du fournisseur Pépinière Jacques Cartier 1984 au plan global d'aménagement phase 1 - aménagements paysagers.

ADOPTÉ

12. Autorisation – dépassement de postes budgétaires

CONSIDÉRANT le règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général, à un officier municipal ou un responsable d'activités budgétaires certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT le rapport financier mensuel de juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent s'assurer du bon fonctionnement de la municipalité en autorisant les dépenses appropriées de l'année courante 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-09-234

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à procéder aux dépenses appropriées aux postes budgétaires ciblés soit :

# DE POSTE	POSTE DE DÉPENSE	ÉCART	EXPLICATION
02-22000-442	Entraide des autres municipalité (pompiers)	(1 890.40) \$	Plus d'entraide incendie
02-22000-523	Entretien véhicule (pompiers)	(1 446.79) \$	Coût plus élevé
02-33000-629	Sel et abrasif	(8 039.20) \$	Utilisation plus élevée
02-33010-443	Déneigement à forfait	(2 995.56) \$	Utilisation plus élevée
02-92101-840	Intérêts camion incendie	(370.12) \$	Plus d'intérêt car plus de mois
03-21001-000	Remboursement camion incendie	(27.38) \$	Plus de mois

en raison du dépassement alloué au budget.

ADOPTÉ

13. TECQ 2014-2018

13.1 Mandat de vérification

CONSIDÉRANT QUE la vérification des travaux de la programmation des années 2014 à 2018 est requise avant le dépôt de la reddition de comptes au MAMOT;

EN CONSÉQUENCE,

18-09-235

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De mandater la firme Chiasson Gauvreau Inc. au montant de 2 500\$ plus les taxes applicables selon l'offre du 5 septembre 2018 afin d'exécuter la vérification des dépenses de la TECQ 2014-2018 selon les obligations du programme.

ADOPTÉ

13.2 Nouvelle programmation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

18-09-236

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent

découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2019 prochain.

ADOPTÉ

14. Dons et commandites

18-09-237

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à l'organisme

.1 Rallye – Comité des loisirs

100 \$

ADOPTÉ

18-09-238

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à l'organisme

.1 *Course-bénéfice– maison des
jeunes l'Entracte*

*Appui consiste au prêt de
barrières de sécurité*

INFORMATIONS AUX CITOYENS

15. Correspondance au conseil

La correspondance au conseil est déposée.

16. Rapport des élus

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait le rapport de ses activités du mois d'août.

Monsieur le conseiller Sylvain Roy fait le rapport de ses activités du mois d'août.

Monsieur le conseiller Lucien Thibault fait le rapport de ses activités du mois d'août.

Monsieur le conseiller Patrice Boisjoli fait le rapport de ses activités du mois d'août.

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette fait le rapport de ses activités du mois d'août.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait rapport de ses activités du mois d'août.

17. Dépôt des rapports internes

17.1 Statistiques des permis et des certificats

Le rapport des permis de construction pour le mois d'août est déposé.

17.2 Activité de la bibliothèque - Rapport

Le rapport des activités de la bibliothèque est déposé.

18. Varia

18.1 Vitesse sur la route 205, direction sud

CONSIDÉRANT QU' il est constaté à l'intérieur du tronçon sud de la rue Principale (route 205) que la limite de vitesse de 50 km/h n'est généralement pas respectée;

EN CONSÉQUENCE,

18-09-239

Il est proposé par monsieur le maire Réjean Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De demander à la Sûreté du Québec d'intervenir prioritairement sur le tronçon sud de la rue Principale (route 205) afin de faire respecter le Code de sécurité routière spécifiquement par le respect de la vitesse affichée.

Que les élus indiquent que ce secteur est une priorité d'intervention aux dirigeants de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

18.2 Vitesse montée Gervais

Il est déposé aux élus une plainte d'un citoyen indiquant des problèmes de vitesse sur la montée Gervais. L'information sera relayée vers la Sûreté du Québec.

19. Deuxième période de questions du public

Un citoyen demande d'intervenir sur le réseau routier afin de colmater des nids-de-poule près du 358, chemin de la Rivière des Fèves Sud.

Un citoyen demande d'apporter des correctifs à l'approche du pont voisin du 168, montée de la Rivière des Fèves.

Un citoyen demande plus d'heures de surveillance de la police sur le territoire.

20. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21 h 25.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau directeur général et
secrétaire-trésorier